



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 2021-014**  
**SÉANCE DU 17 février 2021**

**OBJET : Convention Opération « 8 000 arbres par an pour l'Hérault »**

L'an deux mille vingt et un, le dix-sept février, le Conseil municipal de la commune de Saint Chinian dûment convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, à 18 heures 00, sous la présidence de Catherine COMBES, Maire, suite aux convocations qui lui ont été adressées trois jours francs à l'avance, lesquelles convocations ont été affichées à la mairie trois jours au moins avant la séance.

**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE** : 19

**PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS** : (16) Mme Catherine COMBES, M. Alain GHISALBERTI, Mme Hélène TETELIN, M. Sylvain DECOR, Mme Marie-Claude MOTHE, M. Jean-François MADONIA, Mme Sylvie MAURY, M. Clément CHAPPERT, Mme Monique LEROY, M. Philippe MARCON, Mme Corinne TRINQUIER, M. David MOUTON, Mme Sandrine COUSTE, M. Luc FOURNIER, Mme Julie BENEZECH (représentée par Mme Catherine COMBES, M. Franck TEYSSIER (représenté par M. Jean-François MADONIA)

**ABSENTS** : (2) M. Bruno ENJALBERT – M. Patrice HANRIOT

**ABSENTS EXCUSES** : (1) M. Lucien DUPRE

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Corinne TRINQUIER

**DATE DE CONVOCATION** : 12 février 2021

---

**Madame le Maire expose à l'assemblée** le partenariat avec le Département de l'Hérault dans le cadre de l'opération « 8 000 arbres par an ».

Lancée en septembre 2019, cette opération vise à encourager les communes à programmer et intégrer des plantations d'arbres dans chaque projet d'aménagement (aire de jeux, écoles, esplanade, espace public...).

Le Département assure l'achat et la livraison des arbres tandis que les communes ont à charge la plantation.

Le coût total de l'opération pour le Conseil Départemental est estimé à 600 000 € par an.

En 2020, plus de 200 communes ont répondu favorablement à l'initiative du Département. Le choix des arbres plantés est réalisé parmi un choix de 6 essences adaptées au territoire héraultais.

L'écho et l'engouement rencontrés lors de cette opération conduisent aujourd'hui le Département à faire évoluer ce projet afin de rendre l'offre encore plus performante et adaptée au contexte et besoins de nos territoires. Ainsi, bâtie en collaboration avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de l'Hérault, la Fédération Française du Paysage et la Fédération Nationale des Producteurs de l'Horticulture et des Pépinières, une palette de 34 essences est désormais proposée aux communes, permettant de proposer une liste diversifiée d'essences pour couvrir l'ensemble du Département.

**Considérant** que ces plantations ayant vocation à être affectées à l'usage du public ou à un service communal, celles-ci seront cédées à la commune à l'amiable et à titre gracieux, sans déclassement préalable, conformément à l'article L3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**Madame le Maire propose à l'assemblée** de valider ce partenariat avec le Département en signant une convention dans le cadre de l'opération « 8 000 arbres par an ».

La commune de Saint-Chinian sera livrée de 8 arbres, un tilleul et sept albizias afin de revégétaliser l'entrée du collège. Ces arbres sont livrés gratuitement par le département de l'Hérault dans le cadre de sa politique de végétalisation de ses infrastructures. La commune en assurera ensuite la plantation comme prévue ainsi que l'entretien.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- **Article 1 : DE VALIDER** ce partenariat par convention dans le cadre de l'opération « 8 000 arbres par an » ;
- **Article 2 : D'AUTORISER** Madame le Maire à signer les documents correspondants à ce projet ;
- **Article x : D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants à la plantation et l'entretien.

***Adopté à l'unanimité***

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Transmission en Préfecture le 22 02 2021

Affiché en mairie le 22 02 2021



Le Maire,  
**Catherine COMBES**